

stage and third reading stage of Bill C-44, An Act respecting the Hibernia Development Project and to amend Acts in relation thereto and, under the provisions of Standing Order 78(3) gave notice of her intention to move a motion at the next sitting of the House for the purpose of allotting a specified number of days, or hours, for the consideration and disposal at both stages of the said Bill.

l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, et donne avis de son intention de proposer à une séance ultérieure de la Chambre, conformément à l'article 78(3) du Règlement, une motion attribuant un nombre déterminé de jours, ou d'heures, pour l'étude et la disposition de l'étape du rapport et de la troisième lecture de ce projet de loi.

MOTIONS

Debate was resumed on the motion of Mr. Skelly (Comox—Alberni), seconded by Mr. Hovdebo,—That the Second Report of the Standing Committee on Aboriginal Affairs, presented to the House on Thursday, March 29, 1990, be concurred in.

And debate continuing:

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 2.09 o'clock p.m., the House proceeded to the consideration of Private Members' Business pursuant to Standing Order 30(6).

The Order being read for the second reading and reference to a Legislative Committee of Bill C-207, An Act to amend the Criminal Code (hate propaganda—age group);

Mr. Boudria, seconded by Mr. Keyes, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

After debate thereon, by unanimous consent, the Order was discharged, the Bill withdrawn and the subject-matter referred to the Standing Committee on Justice and Solicitor General.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

The following papers having been deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table pursuant to Standing Order 32(1), namely:

By Mrs. McDougall (St. Paul's), Member of the Queen's Privy Council,—Report of the Department of Employment and Immigration and the Canada Employment and Immigration Commission, for the fiscal year ended March 31, 1990, pursuant to section 8, subsection 19(2) and section 20 of the Employment and Immigration Department and Commission Act, Chapter E-5, Revised Statutes of Canada, 1985, together with the Auditor General's Report on the Unemployment Insurance Account, for the year ended December 31, 1989. (English and French)—Sessional Paper No. 342-1/8A. (*Pursuant to Standing Order 32(5) permanently referred to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration.*)

MOTIONS

Le débat reprend sur la motion de M. Skelly (Comox—Alberni), appuyé par M. Hovdebo,—Que le deuxième rapport du Comité permanent des affaires autochtones, présenté à la Chambre le jeudi 29 mars 1990, soit agréé.

Le débat se poursuit.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 14h09, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés, conformément à l'article 30(6) du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-207, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse: groupe d'âge).

M. Boudria, appuyé par M. Keyes, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

Après débat, du consentement unanime, l'ordre est révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déféré au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément à l'article 32(1) du Règlement, savoir:

Par M^{me} McDougall (St. Paul's), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1990, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent sur le Compte d'assurance-chômage pour l'année terminée le 31 décembre 1989, conformément aux articles 8, 19(2) et 20 de la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, chapitre E-5, Lois révisées du Canada (1985). (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 342-1/8A. (*Renvoyé en permanence au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration conformément à l'article 32(5) du Règlement.*)